



15ème législature

Question N° : 40782	De M. André Villiers (UDI et Indépendants - Yonne)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > ruralité	Tête d'analyse > Passe sanitaire : faciliter l'organisation des fêtes estivales traditionnelles	Analyse > Passe sanitaire : faciliter l'organisation des fêtes estivales traditionnelles.
Question publiée au JO le : 24/08/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 07/12/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. André Villiers interroge M. le ministre de l'intérieur sur les modalités de mise en œuvre du passe sanitaire pour les fêtes estivales traditionnelles. Les fêtes estivales traditionnelles sont très attendues, principalement dans les campagnes, où elles créent de l'animation et tissent du lien social. Alors que la quasi-totalité des événements avaient été annulés à l'été 2020 à cause de la crise sanitaire de la covid-19, leur organisation est compliquée - voire à nouveau annulée - à l'été 2021 en raison de la mise en place du passe sanitaire obligatoire pour les événements de plus de 50 personnes depuis le 21 juillet 2021. Les organisateurs manquent le plus souvent de moyens ou de personnels. Il lui demande les mesures que le Gouvernement compte prendre et suivant quel calendrier, afin de faciliter la mise en œuvre du passe sanitaire pour l'organisation des fêtes estivales traditionnelles.